



Commune de Montferrier sur Lez
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, **le 31 août 2026** à 18h30, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GUEYDAN**, maire.

Date de Convocation et d'affichage : 25 août 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 25

Présents : Monsieur Frédéric **GUEYDAN**, Mesdames Sophie **GAUCHER**, Sophie **GARRIGUE RIVENQ**, Alexia **MOURGUES**, Sylvie **PROFICHET**, Clémence **TREGOAT**, Jana **KRATKA**, Nadine **THOMAS**, Christelle **MOURIÉ-VANBRACKEL**, Sophie **DESCHAMPS**, Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**, Messieurs Christian **RAYMOND**, Bruno **BARASCUD**, Pierre **MERCIER**, Dominique **LOTA**, Jean-Christophe **AVARRE**, Alexis **DUFFO**, Philippe **GAILLARD**, Victor **KAHN**, Maxime **ECHENNE**, Simon **VANHELST**.

Représentés :

- Madame **Amélie GIORGETTI** a donné un pouvoir à Monsieur Frédéric GUEYDAN
- Monsieur **Hugues MAIGNAN** a donné un pouvoir à Madame Sylvie PROFICHET
- Monsieur **Clément CAPDEVILA** a donné un pouvoir à Monsieur Christian RAYMOND

Absents :

- Steve **CHRÉTIEN**
- Valérie **GOMBERT**

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint.

Monsieur Pierre MERCIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote :

- 1- Tarifs des services « cantine scolaire », « garderie municipale » et « enfance-jeunesse (centre de loisirs et espace jeune) »
- 2- Acquisition d'un local d'activité
- 3- Remplacement d'un membre élu du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS
- 4- Motion relative à l'amélioration de l'offre de transports collectifs, au développement des mobilités douces et à la sécurisation des déplacements à Montferrier-sur-Lez
- 5- Adhésion de la collectivité au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 août 2026 est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Décès Messieurs CHANTEMESSE et TOURRIERE**

Une minute de silence est proposée en hommage à Monsieur CHANTEMESSE et à Monsieur TOURRIERE ainsi qu'aux victimes du 24 août 1944.

- **Retour sur le plan climat**

La Métropole lance la révision de son Plan Climat, c'est-à-dire sa feuille de route pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser l'énergie, améliorer la qualité de l'air, et mieux nous préparer aux canicules, aux sécheresses et aux inondations.

Ce nouveau plan ira jusqu'en 2050 et il sera construit avec les communes et avec les habitants.

Une concertation citoyenne sera organisée dans les prochains mois : réunions publiques, convention citoyenne, registre, adresse de contact dédiée.

Notre commune est pleinement associée à cette démarche. On est déjà engagés de longue date dans la transition énergétique, on même figure de pionniers sur la décarbonisation : sans attendre ce Plan Climat, on a déjà réduit notre consommation d'énergie de 50% ces dernières années.

On vous communiquera les dates et modalités de la concertation dès qu'on les aura.

- **PLUiC - Modification**

La Métropole engage une première modification du PLUi Climat, le document qui fixe les règles de construction et d'aménagement sur tout le territoire métropolitain. Il ne s'agit pas d'une révision mais d'une modification et que dans le mandat de la Métropole est prévu deux étapes de modification. La première aura lieu en 2028 et une deuxième qui aura lieu probablement en 2030 ou 2032. Là, il s'agit de la première.

Le calendrier est très simple. Recueil des demandes de modification de maintenant jusqu'au 31 décembre 2026. En 2027, les services de la Métropole instruisent l'ensemble de ces demandes. Cette modification est menée avec les 31 communes et sera portée au vote du conseil Métropole en juin 2028 pour une application immédiate.

Cette étape sert à adapter certaines règles aux projets du territoire et à corriger d'éventuelles imprécisions, sans remettre en cause les grands équilibres du plan : préservation des espaces naturels et agricoles, lutte contre l'artificialisation des sols, adaptation au changement climatique...

- **SAS La Loule / SCI La Tannerie - Procédure DDTM**

Sur ce point, j'anticipe un peu, puisqu'il fait l'objet d'une question orale qui sera posée un peu plus tard dans cette séance. On y reviendra en détail à ce moment-là.

Je précise tout de même que la commune a été assignée en référé devant le tribunal administratif par SAS La Loule et qu'elle a obtenu gain de cause. Une procédure sur le fond du dossier est en cours devant le tribunal administratif et la DDTM en date du 7 juillet a procédé à un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme et ça c'est contre la SCI La Tannerie.

- **CCID - Membres**

Monsieur le Maire liste les personnes qui ont été désignées commissaires titulaires et suppléants de la CCID par le Directeur départemental des finances publiques :

- **Commissaires titulaires** : Amélie GIORGETTI, Christian RAYMOND, Sophie GAUCHER, Bruno BARASCUD, Sophie GARRIGUE RIVENQ, Pierre MERCIER, Alexia MOURGUES, Dominique LOTA.
- **Commissaires suppléants** : Sylvie PROFICHET, Hugues MAIGNAN, Clémence TREGOAT, Jean-Christophe AVARRE, Nadine THOMAS, Clément CAPDEVILA, Christelle MOURIÉ-VANBRACKEL, Alexis DUFFO.

- **Tranche 2 des travaux du château**

La tranche 1 des travaux du château est en voie d'achèvement, c'est quelque chose qui a été lancé sous la précédente mandature avec une forte impulsion de Madame Brigitte DEVOISSELLE. Nous avons souhaité lancer une deuxième tranche, comme il était convenu, qui portera sur les aménagements intérieurs complet du château, les terrasses, le complément des éclairages et la mise aux normes accessibilité, afin de rouvrir les accès du château aux administrés et déplacer les services administratifs à l'étage.

Afin de marquer cette transition entre la tranche 1 et la tranche 2, nous organisons une soirée avec la fondation du patrimoine le 24 septembre 2026 pour d'une part remercier tous les donateurs de la tranche 1 et également inciter à des nouveaux dons et montrer aussi ce qui a été fait lors de la tranche 1 et ce qui va être fait dans la tranche 2.

- **Site web**

Le nouveau site internet de la commune ouvrira le 1^{er} septembre. C'est un projet qui avait été fortement initié lors de la précédente mandature par Madame Amélie GIORGETTI. Merci à Madame Amélie GIORGETTI et Emmanuelle ROBERT, notre chargée de communication ainsi qu'à Yann VILLA qui l'a épaulé durant l'été. Il y a également un suivi de Madame Sylvie PROFICHET et Madame Sophie GAUCHER. C'est un travail énorme et d'équipe. Il aura une interface améliorée, un module de signalement, il sera plus proche des habitants, plus simple à utiliser, plus accessible, il s'adaptera aux différents écrans et il y aura d'autres fonctionnalités comme une carte interactive. Il fait également office d'application.

- **Nouvelle organisation de la mairie**

Restructuration des services autour de 8 pôles avec de nouveaux recrutements : un responsable du pôle financier et une responsable des services techniques et urbanisme, pour un coût annuel d'environ 80 000€ en période pleine mais comme ça va être compensé par des départs donc le coût approximatif dans l'horizon de 2028/2029 sera nul puisqu'on anticipe les départs avec cette réorganisation. On a fait cela pour une meilleure efficacité des services publics, un meilleur service rendu à la population et aussi pour nous « élus » une meilleure efficacité.

- **Mini-bus seniors**

Mise en place d'un nouveau service de transport pour nos aînés à partir du 1^{er} septembre, pour aller au marché, à la mairie, à la poste ou ailleurs dans le village.

- Ouvert aux personnes de plus de 70 ans
- Le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h
- Réservation 24 heures à l'avance auprès du service protocole qui est dirigé par Monsieur Jean-Michel GUZMAN avec le renfort de Rémi.

- **Bus du savoir - Participation de la Métropole**

Bonne nouvelle sur ce dossier : on attendait une participation de 20% de la Métropole pour le Bus du savoir et finalement elle prend en charge 50% du coût. Cela veut dire que pour la commune, le reste à charge tombe à environ 4 000€.

- **Travaux écoles**

Lancement de travaux d'étanchéité à l'école maternelle, c'est le dernier toit plat qu'il restait à traiter. À l'école primaire, on reprend certaines terrasses en toit plat et on effectue des travaux de façade côté patio pour en finir avec les infiltrations d'eau. C'est en cours et on fera un nouveau test d'arrosage prochainement pour vérifier que le problème est bien réglé.

• Travaux voirie - Sécurité des déplacements doux

Cet été, continuité de nos actions pour la sécurité des usagers sur le chemin de la Qualité et aux abords des écoles.

Enedis a enfoui une partie de son réseau électrique devant le parvis des écoles, ce qui améliore la fiabilité des infrastructures et l'aspect des abords.

Sur le chemin de la Qualité, plusieurs choses ont été faites :

- Près des Quatre Pins, le trottoir a été élargi pour sécuriser le passage des piétons avec une fosse adaptée pour préserver les arbres.
- Deux ralentisseurs ont été installés pour la sécurité des enfants et des familles.
- Les angles des bordures des places de stationnement ont été repris.
- Vers le chemin des Cardonilles, on a réhabilité une portion de trottoir abîmée par les racines.
- Sur le chemin du Mas de l'Huile, qui mène à l'école maternelle, le trottoir a aussi été élargi.

• Feu récompense

Depuis plusieurs années, plusieurs demandes des riverains pour réduire la vitesse. Malgré les contrôles de vitesse de nos services de police, on a décidé de lancer un feu récompense sur le Boulevard de la Lironde. Le principe est simple : le feu reste vert tant qu'on ne dépasse pas la vitesse limite, sinon il passe au rouge. Si cela fonctionne bien, on pourra étendre ce dispositif à d'autres zones de la commune.

Les travaux commencent le 7 septembre pour une mise en service prévue mi-octobre 2026.

• Retour Préfet

Mardi 18 août, accompagné de plusieurs adjoints, j'ai accueilli à Montferrier sur Lez, Madame Véronique MARTIN SAINT-LÉON, sous-préfète de l'arrondissement de Montpellier et secrétaire générale de la préfecture de l'Hérault, pour une visite du territoire.

On lui a fait une présentation du territoire dans le cadre d'une réunion très constructive. On a démontré les contraintes naturelles et de constructibilité de la commune, liées directement à la loi SRU.

On a évoqué not différents projets communaux : la rénovation du château, l'aménagement du parc sous le château, la dynamisation du centre du village, les différentes opérations de construction comme l'OAP du Devezou, la caserne de pompiers, la végétalisation de nos cours d'écoles ainsi que le site des berges du Lez et de la Tannerie.

Elle s'est montrée très sensible à nos projets qui tracent la feuille de route de notre mandat. On a ensuite fait le tour du village.

Les échanges ont été très bons et on espère un accompagnement de l'État sur nos différents projets communaux.

Je remercie Madame MARTIN SAINT-LÉON pour sa disponibilité, son écoute et l'attention portée aux enjeux de notre territoire.

Elle est également venue le 24 août avec un discours qui a été remarqué.

Et enfin, elle est venue à la suite des intempéries où elle a pu constater que certaines parties du village avaient été gravement touchées par ces intempéries et le vent violent où des pins ont été arrachés.

L'état de catastrophe naturelle semble être compliqué mais au moins j'ai pu lui dire qu'il fallait mettre en place quelque chose d'exceptionnel, des fonds d'urgence. Ce n'est pas que pour Montferrier mais également les communes et villes de l'Hérault.

Merci à tout le Conseil Municipal, on a travaillé tous ensemble face à ces intempéries et les Montferriérains ont été sensibles par ce soutien. Ce qui comptait, c'était de venir en aide aux habitants.

Notre gestion de la crise a bien été perçue et nous resterons présents auprès des Montferriérains pour continuer ce suivi.

Un grand merci également à tous les agents de la commune, en particulier aux agents du service technique qui ont effectué un travail de dingue, à la Police Municipale et puis tous les agents administratifs qui ont permis de faire un lien. Merci également au CCFF et à la réserve communale de sécurité civile que j'ai déclenché de manière exceptionnelle.

- **Visite des sources du Lez**

Le jeudi 27 août, je suis allée faire la visite des sources du Lez. On est descendu à 40 mètres de profondeur pour aller voir où était pompée la source du Lez et puis on est allé jusqu'à la station Arago. J'ai fait cette visite en tant que membre de la commission de la régie des eaux.

Cette visite a permis de montrer quelque chose d'important, c'est l'intérêt d'avoir nationalisé cette ressource en eau. C'est un élément majeur de notre territoire. Sans la source du Lez, le territoire de Montpellier ne serait pas ce qu'il est.

- **Réserve communale de sécurité civile**

J'ai déclenché de façon exceptionnelle, hier, de nouveau la réserve communale de sécurité civile sur réquisition ou demande de la gendarmerie car il y a eu une disparition inquiétante dans la commune de Saint Clément et ils craignaient que cette personne soit allée se promener dans les environs, en particulier dans la Devèze. Il y a eu 10 ou 12 bénévoles qui se sont mobilisés tout de suite. La personne a été retrouvée à Saint Clément, malheureusement décédée.

Je tenais à dire merci à Magali SALVADOR et à la réserve communale pour leur mobilisation.

- **Changement de Père**

Le Père François-Xavier quitte notre territoire. Nous avons donc un nouveau Père, le Père Toussaint qui va aussi occuper le presbytère. On garde un curé à demeure sur Montferrier mais ce ne sera plus François-Xavier, ce sera donc le Père Toussaint et il m'a dit qu'il voulait remercier la commune et le Conseil Municipal pour son soutien car nous avons soutenu la rénovation du presbytère, la rénovation de l'église sous la précédente mandature et nous continuerons dans ce sens.

A- LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération 2026-25 : Tarifs des services « cantine scolaire », « garderie municipale » et « enfance-jeunesse (centre de loisirs et espace jeune) »**

Madame Alexia MOURGUES, Maire-Adjoint déléguée au scolaire et à la jeunesse, expose au Conseil Municipal :

Jusqu'à présent, les différents services enfance-jeunesse de la commune reposaient sur des grilles tarifaires hétérogènes et peu lisibles pour les familles : seule la cantine scolaire était tarifée selon le quotient familial, réparti en 7 tranches ; le centre de loisirs ne comptait pas moins de 32 tranches tarifaires, l'espace jeune n'en comptait que 4, et la garderie municipale fonctionnait selon un système d'abonnement mensuel, sans lien avec le quotient familial.

Il est proposé d'harmoniser l'ensemble de ces tarifs autour d'une grille unique à 7 tranches de quotient familial (T1 à T7), sur le modèle déjà appliqué à la cantine scolaire. Cette harmonisation répond à un double objectif de simplification et de lisibilité : les familles disposeront ainsi d'une seule et même grille de référence pour l'ensemble des services enfance-jeunesse, facilitant la compréhension de leur participation financière quel que soit le service utilisé.

Les tarifs de la cantine scolaire restent inchangés par rapport à l'exercice précédent. Les tarifs du centre de loisirs et de l'espace jeune sont recalés sur la nouvelle grille à 7 tranches. La garderie municipale, jusqu'ici facturée par abonnement mensuel, passe à une tarification à l'activité, fixée à 1 € par activité (matin ou soir). Ce tarif reste, comme auparavant, forfaitaire et indépendant du quotient familial, à la différence des autres services désormais harmonisés sur la grille à 7 tranches.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables, à compter du 1er septembre 2026, pour les prestations suivantes : la restauration scolaire, la garderie municipale, l'accueil de loisirs (centre de loisirs), et l'espace jeune. Ces tarifs sont désormais harmonisés selon une grille unique de sept tranches de quotient familial (QF) des familles (T1 à T7), déjà en vigueur pour la seule cantine scolaire jusqu'à présent, et étendue à l'ensemble des services enfance-jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- **Cantine scolaire**

Tarif du repas par tranche de quotient familial (inchangé) :

Tranche	Quotient familial	Tarif repas (inchangé)
T1	QF < 299 €	1,50 €
T2	QF 300 à 699 €	2,35 €
T3	QF 700 à 1 125 €	3,40 €
T4	QF 1 126 à 1 999 €	4,65 €
T5	QF 2 000 à 2 999 €	4,95 €
T6	QF 3 000 à 3 999 €	5,40 €
T7	QF > 4 000 €	5,95 €

- **Garderie municipale**

Jusqu'à présent facturée par abonnement mensuel, la garderie périscolaire passe à une tarification à l'activité : 1 € par activité (matin ou soir), quel que soit le quotient familial :

Prestation	Tarif proposé
Garderie du matin	1,00 €
Garderie du soir	1,00 €

- **Centre de loisirs**

Tarifs à la journée et à la demi-journée, avec ou sans repas, par tranche de quotient familial :

Tranche	Quotient familial	Journée	Journée + repas	Demi-journée	Demi-j. + repas	Prix du repas (rappel)
T1	QF < 299 €	7,00 €	8,50 €	3,50 €	5,00 €	1,50 €
T2	QF 300 à 699 €	9,00 €	11,35 €	4,50 €	6,85 €	2,35 €
T3	QF 700 à 1 125 €	12,00 €	15,40 €	6,00 €	9,40 €	3,40 €
T4	QF 1 126 à 1 999 €	12,50 €	17,15 €	6,25 €	10,90 €	4,65 €
T5	QF 2 000 à 2 999 €	13,00 €	17,95 €	6,50 €	11,45 €	4,95 €
T6	QF 3 000 à 3 999 €	13,50 €	18,90 €	6,75 €	12,15 €	5,40 €
T7	QF > 4 000 €	14,00 €	19,95 €	7,00 €	12,95 €	5,95 €

- **Espace jeune**

Les tarifs des journées / activités extérieures et des séjours et déplacements correspondent à un tarif journalier par tranche de quotient familial. Les soirées du vendredi sont proposées sous forme de carnet de 10 spots, dont le tarif indiqué correspond au prix d'achat du carnet complet. L'adhésion annuelle, en paiement unique, est fixée à 30 € pour tous, quel que soit le quotient familial :

Type de prestation	Tranche	Quotient familial	Tarif proposé
Journées espace jeunes / activités extérieures	T1	QF < 299 €	7,00 €
	T2	QF 300 à 699 €	9,00 €
	T3	QF 700 à 1 125 €	12,00 €
	T4	QF 1 126 à 1 999 €	12,50 €
	T5	QF 2 000 à 2 999 €	13,00 €
	T6	QF 3 000 à 3 999 €	13,50 €
	T7	QF > 4 000 €	14,00 €
Séjours et déplacements	T1	QF < 299 €	22,00 €
	T2	QF 300 à 699 €	24,00 €
	T3	QF 700 à 1 125 €	27,00 €
	T4	QF 1 126 à 1 999 €	30,00 €
	T5	QF 2 000 à 2 999 €	32,00 €
	T6	QF 3 000 à 3 999 €	35,00 €
	T7	QF > 4 000 €	38,50 €
Soirées du vendredi (carnet de 10 spots)	T1	QF < 299 €	22,00 €
	T2	QF 300 à 699 €	24,00 €
	T3	QF 700 à 1 125 €	27,00 €
	T4	QF 1 126 à 1 999 €	30,00 €
	T5	QF 2 000 à 2 999 €	32,00 €
	T6	QF 3 000 à 3 999 €	35,00 €
	T7	QF > 4 000 €	38,50 €
Adhésion annuelle *	T1	QF < 299 €	30,00 €
	T2	QF 300 à 699 €	30,00 €
	T3	QF 700 à 1 125 €	30,00 €
	T4	QF 1 126 à 1 999 €	30,00 €
	T5	QF 2 000 à 2 999 €	30,00 €
	T6	QF 3 000 à 3 999 €	30,00 €
	T7	QF > 4 000 €	30,00 €

Intervention de Madame Nathalie Raymond : Nous saluons ce travail qui permet d'harmoniser la tarification pour trois services publics et donc de simplifier grandement les démarches administratives pour les Montferrierains.

Désormais se pose la question d'un service public le plus équitable possible pour nos habitants. Pour l'heure, les tarifs de la grille de la restauration scolaire restent inchangés. Nous regrettons

profondément que l'ancienne majorité n'ait pas saisi l'opportunité de bénéficier d'une aide de la CAF pour baisser la ou les premières tranches à un tarif préférentiel sous la barre de 1 €. Cela est désormais impossible pour les nouvelles communes, condamnant les familles les plus précaires à rester, pour l'heure, sur les anciens tarifs.

Nous souhaitons qu'une solution alternative soit étudiée afin de permettre davantage d'équité pour nos foyers les plus modestes, que ce soit sur les fonds propres de la mairie ou grâce à d'autres aides qui pourraient nous être attribuées.

Nous sommes sur la bonne voie. Donnons-nous cette année pour poursuivre le travail, via des réunions thématiques comme vous le proposez.

Intervention de Madame Nadine Thomas : Par rapport à la garderie avec une tarification à 1€ matin, 1€ soir, quand on a deux enfants, on est à 10€ par semaine et par enfant donc pour une maman ou un papa solo qui doit gérer le travail et les enfants, on est à 80€ pour le mois au lieu de 20€.

Réponse de Madame Alexia Mourgues : Cela reste inférieur à ce qu'on devrait payer si on avait recours à une nounou et on a fait un groupe de travail, c'est un essai. L'idée c'est d'avoir des données quantitatives puisqu'on passera par l'inscription My Péri'School et si on voit que ce n'est pas adapté, bien sûr qu'on y réfléchira.

Intervention de Monsieur le Maire : Effectivement, le tarif de 10€ au mois était intéressant, le souci derrière, c'est un souci d'organisation. C'est compliqué de prédire le nombre d'agents qu'il fallait mettre à la garderie. L'idée de passer à cette tarification, c'est vraiment de pouvoir être au plus proche des demandes. Je suis d'accord, c'est un effet d'augmentation, on le corrigera si vraiment cela concerne beaucoup de familles. On fera des ajustements si nécessaire.

Intervention de Monsieur Maxime Echenne : En ce qui concerne le délai d'inscription, pas de changement pour la garderie ? Ça peut marcher la veille pour le lendemain ?

Réponse de Monsieur Yohann Houssaye, DGS : C'est même cinq minutes avant.

Intervention de Monsieur Maxime Echenne : Toujours en ce qui concerne le délai d'inscription pour la cantine, il me semble qu'il y avait un délai de dix jours...

Réponse de Monsieur Yohann Houssaye, DGS : En fait, c'est le mardi de la semaine précédente car on fait la commande au traiteur le mercredi matin donc cela permet d'évaluer au mieux les effectifs et d'éviter le gaspillage. Donc pas de changement sur le délai.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;
- **DE FIXER** la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

- **Délibération 2026-26 : Acquisition d'un local d'activité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal et présente la délibération.

« Avant ça, un préambule de Monsieur le Maire : Ce projet d'acquisition, il se met dans un contexte global de dynamisation du centre de village. C'est un engagement qu'on a pris dans la campagne. Tous les candidats ont pris cet engagement face aux concitoyens disant que c'était important, un village comme le nôtre aux portes d'une grande ville, aux portes de centres commerciaux. Il est de notre responsabilité de faire que le cœur du village vive et si ce cœur du village vit, il faut qu'il y ait des activités commerciales. On a la chance d'avoir un boucher qui fonctionne très bien, ainsi que des boulangeries, un primeur etc... Donc nous souhaitons accompagner l'augmentation de l'offre commerciale dans cette centralité de notre village. Dans notre projet, vous le verrez quand on vous présentera notre feuille de route. Il y a l'augmentation de l'offre commerciale sur la rue des Grèses et aussi une redéfinition, une rediscussion de l'offre

commerciale sur la place des Grèses.

Il s'agit d'une politique d'ensemble. Deuxième point, pourquoi « précipitation », c'est qu'il y avait une activité libérale médicale qui souhaitait faire l'acquisition de ce local et là pour le coup, on peut parler d'une vitrine un peu morte puisqu'un médecin, une infirmière etc.... ça n'allait pas dans la logique de dynamiser le centre du village. »

La commune souhaite acquérir un bien situé au centre du village afin de le proposer ensuite à la location à un commerçant, dans l'objectif de continuer à dynamiser la place des Grèses ainsi que de maintenir la diversité commerciale (une note complémentaire est jointe à la présente note de synthèse).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles **L.2241-1, L.1311-9, L.1311-10 et L.2122-21** ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, fixant notamment à **180 000 euros** le seuil applicable aux acquisitions immobilières ;

VU l'avis du **service du Domaine** en date du 27 juillet 2026, portant sur la valeur vénale du bien situé 29 Rue des Grèses ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de procéder à l'acquisition de ce bien immobilier ;

CONSIDÉRANT que le prix d'acquisition proposé s'élève à **195 600 euros**, net vendeur, les frais d'acte restant à la charge de la commune.

Intervention de Madame Corinne Seguin : C'est évidemment une bonne chose que la mairie s'engage pour renforcer le tissu commercial de notre commune, et nous y sommes évidemment favorables.

Nous serons attentifs au commerce qui viendra occuper ce local, dans un objectif de complémentarité avec les acteurs existants et non de concurrence avec ceux qui sont déjà présents.

Ce local a une belle histoire pour nombre de Montferrierains qui l'ont connu lorsqu'il était un point de ralliement du village, avec le Tabac-Presses, avant que n'existe l'Épicerie de la Fontaine. C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que nous souhaiterions que tous les conseillers municipaux soient associés à la réflexion sur son futur occupant. Ayons la plus grande exigence pour cet endroit central de notre village.

Réponse de Monsieur le Maire : Normalement, nous ne sommes pas obligés de faire un appel à candidature, on va quand même le faire pour une période de 15 jours donc si vous avez dans votre entourage ou des gens qui seraient intéressés, il faut leur dire.

Je prends bien évidemment compte de votre demande.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Un aspect juste pratique pour les candidatures des commerçants, ils le font par quel moyen ?

Réponse de Monsieur le Maire : Ils envoient un acte de candidature à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- **DE DÉCIDER** d'approuver l'acquisition du bien immobilier situé 29 Rue des Grèses, cadastré section AS n° 246, au prix de **195 600 euros** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Délibération 2026-27 : Remplacement d'un membre élu du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-11 fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

VU la délibération n° 2026-09 en date du 7 avril 2026 portant désignation des membres élus du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

VU la demande de remplacement présentée par Monsieur Victor KAHN au sein du CCAS en date du 23 juillet 2026, créant une vacance de siège ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement de ce membre élu pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Corinne SEGUIN pour occuper ce siège ;

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Merci, Monsieur le Maire, d'avoir accédé à notre demande de remplacement de notre représentant au CCAS, à la suite d'un petit quiproquo sur la possibilité d'avoir un suppléant.

Il est plus cohérent que Mme Seguin siège au CCAS à ma place, compte tenu du fait qu'elle est membre de la commission Solidarité et qu'elle pourra donc faire le lien entre les deux instances. Avant de partir, j'insiste pour dire que le CCAS doit être une instance représentative des besoins sociaux de notre population et qu'il ne doit pas, comme cela a été dit lors du vote du DOB, rester uniquement le vestige des actions prônées lors d'anciennes mandatures. Soyons également à la hauteur des besoins de nos habitants sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la demande de remplacement de Monsieur Victor KAHN de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration du CCAS ;
- **D'ÉLIRE** Madame Corinne SEGUIN en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;
- **DIRE** que cette nomination prend effet immédiatement et pour la durée du mandat municipal restant à courir ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité ainsi qu'aux membres du CCAS.

Intervention de Madame Corinne Seguin : Étant membre de la commission solidarités, nous pensons qu'il faudrait qu'elle se réunisse un peu plus régulièrement car nous n'avons eu qu'une seule réunion. Je pense que ce serait important.

Intervention de Monsieur le Maire : Ayez un petit peu d'indulgence sur le fait que nous venons de commencer notre mandature. Il a fallu qu'on se mette en place, il a fallu aussi qu'on se réunisse pour lancer notre feuille de route qui est prête. Donc les choses vont rentrer progressivement dans l'ordre mais tu es tout fait en droit d'exprimer ton sentiment.

- **Délibération 2026-28 : Motion relative à l'amélioration de l'offre de transports collectifs, au développement des mobilités douces et à la sécurisation des déplacements à Montferrier-sur-Lez**

Intervention de Monsieur le Maire avant de présenter cette motion : Pour info, nous avons reçu les services mobilités avec la Vice-Présidente, Julie FRÊCHE, et nous avons donné un certain nombre de choses mais je pense que c'est plus important qu'il y ait l'ensemble du Conseil Municipal qui puisse porter une motion et que cette motion je puisse la transmettre aux services concernés. Cette motion a été préparée par notre conseillère municipale déléguée en charge des mobilités, Clémence TREGOAT, qui va donc vous la lire.

Au travers de cette motion, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite donner leur positionnement et exprimer leur volonté pour le bien de la commune et de ses habitants.

Considérant la mise en service, le 20 décembre 2025, de la ligne 5 du tramway reliant Clapiers, Montferrier-sur-Lez, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas, qui constitue une avancée importante pour la desserte de notre commune et son intégration au réseau métropolitain de transports ;

Considérant que la commune bénéficie désormais d'un accès direct à cette ligne grâce à la station **Montferrier-sur-Lez**, équipée de stationnements vélos, ainsi que de la proximité du terminus de Clapiers et de son Parking+Tram ;

Considérant la desserte de la commune par trois lignes de bus :

- la **ligne 22**, reliant Jacou, le secteur de Baillarguet/CIRAD et la station de tramway Montferrier-sur-Lez via la route de Mende ;
- la **ligne 23**, reliant l'arrêt Distillerie à la ligne 5 du tramway à Clapiers ;
- la **ligne 26**, reliant notamment le centre du village à la station Montferrier-sur-Lez de la ligne 5 ;

Considérant l'inauguration, le 13 mai 2026, de la **Véloligne 11**, reliant Prades-le-Lez, Montferrier-sur-Lez par les secteurs de Baillarguet et Caudalie, et le terminus de la ligne 5 du tramway à Clapiers, offrant ainsi un itinéraire cyclable sécurisé et une connexion directe au réseau de tramway ;

Considérant toutefois l'augmentation du trafic automobile constatée sur la route de Mende et les nuisances qui en découlent, notamment en matière de vitesse, de sécurité et de qualité de vie pour les riverains ;

Considérant que cette situation rend encore difficile et insuffisamment sécurisé l'usage de cet axe par les piétons et les cyclistes, notamment pour rejoindre la station de tramway Montferrier-sur-Lez ainsi que le centre du village ;

Considérant la suppression de la liaison directe de la ligne 26 vers la station Occitanie et le secteur des hôpitaux, mais également de la desserte directe du lycée et du secteur du Plan des Quatre-Seigneurs, son terminus étant désormais situé à la station Montferrier-sur-Lez de la ligne 5 ;

Considérant que cette modification entraîne des correspondances supplémentaires et un allongement significatif des temps de trajet pour les habitants souhaitant rejoindre le secteur d'Occitanie, des hôpitaux, du Plan des Quatre-Seigneurs et du lycée, ainsi que, au-delà, la ligne 1 du tramway et, vers l'ouest, les secteurs d'Euromédecine et de la Mosson et la connexion avec la ligne 3 du tramway ;

Considérant la forte diminution de la desserte entre les secteurs de Caudalie, Baillarguet et Distillerie et le centre du village par la ligne 26, avec une offre désormais limitée à cinq passages quotidiens en semaine et inexistante pendant certaines périodes, ne permettant plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins des habitants ;

Considérant que l'offre actuelle demeure insuffisamment adaptée aux usages quotidiens des habitants et que l'absence ou l'insuffisance de certaines dessertes, **notamment** les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires, complique l'accès au centre du village, à ses commerces et aux différents services et équipements, notamment les écoles et les crèches ;

Considérant que le développement des transports collectifs et des mobilités douces doit permettre de proposer une véritable alternative à l'usage individuel de la voiture, à condition d'offrir aux habitants des liaisons simples, régulières, sécurisées et adaptées à leurs besoins ;

Considérant que la refonte du réseau entrée en vigueur le 20 décembre 2025 a produit des effets comparables dans le quartier du Plan des 4 Seigneurs à Montpellier, et que Montpellier Méditerranée Métropole a créé le 2 mars 2026 la ligne 47 afin d'y rétablir une liaison directe, avec une fréquence de vingt minutes du lundi au samedi et de trente minutes le dimanche ;

Considérant que la commune a déjà porté ces différents sujets et formulé ses demandes auprès de Montpellier Méditerranée Métropole, notamment lors de la réunion du **25 juin 2026**, en présence de **Mme Julie Frêche, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée au Transport et aux Mobilités actives**, ainsi que des représentants du pôle Mobilités de la Métropole et de TaM ;

En conséquence, le Conseil Municipal de Montferrier-sur-Lez :

- **RÉAFFIRME** son soutien au développement des transports collectifs et des mobilités douces sur le territoire communal et métropolitain ;
- **DEMANDE** le rétablissement d'une **liaison directe entre Montferrier-sur-Lez et la station Occitanie**, permettant notamment de desservir directement le lycée et le secteur du Plan des Quatre-Seigneurs et d'offrir un accès plus rapide et plus simple au secteur des hôpitaux, à la ligne 1 du tramway ainsi qu'aux connexions vers Euromédecine, la Mosson et la ligne 3, afin de proposer une véritable alternative à l'usage individuel de la voiture ;
- **DEMANDE** une **amélioration significative de la desserte en transports collectifs entre les secteurs de Caudalie, Baillarguet et Distillerie et le centre du village**, avec une offre mieux adaptée aux besoins des habitants en semaine comme les week-ends, jours fériés et pendant les vacances scolaires, et demande que soit étudié le **rétablissement du CIRAD comme terminus régulier de la ligne 26 au nord de la commune** ;
- **DEMANDE** la mise en œuvre d'aménagements permettant de **sécuriser la route de Mende**, de réduire les vitesses excessives, de limiter le trafic de transit et de mieux protéger les piétons et les cyclistes ;
- **DEMANDE** la réalisation d'une **liaison douce sécurisée au sud de la commune, destinée aux piétons et aux cyclistes**, permettant de relier le centre du village à la station Montferrier-sur-Lez de la ligne 5 du tramway et à Montpellier, et d'assurer ainsi la continuité du réseau de mobilités douces avec les itinéraires existants ou projetés vers Saint-Clément-de-Rivière, Prades-le-Lez et Montpellier ;

- **DEMANDE**, dans ce cadre, la mise en place d'un **éclairage partiel de la piste cyclable de la Lironde**, notamment au niveau de ses entrées et sorties, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes lors des déplacements nocturnes, tout en limitant la pollution lumineuse et en préservant l'environnement ;
- **SOUHAITE** que ces différents aménagements et évolutions de l'offre de transports puissent être étudiés et programmés en concertation étroite avec Montpellier Méditerranée Métropole et TaM, afin que les investissements importants réalisés en faveur du tramway et des mobilités douces se traduisent pleinement par une amélioration concrète des déplacements quotidiens des Montferrierains.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente motion au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Vice-présidente déléguée aux Mobilités, à la direction de TaM ainsi qu'aux communes de Clapiers, Prades-le-Lez et Saint-Clément-de-Rivière, de solliciter une réponse écrite dans un délai de deux mois et de rendre compte au conseil municipal des suites données avant la fin de l'année 2026.

Intervention de Monsieur le Maire : C'est vraiment un travail d'équipe et qui reflète finalement ce que l'intégralité de nos concitoyens ont pu nous dire pendant la campagne, ont pu ressentir le Tram. L'arrivée du Tram est une chance mais pour que cette chance soit vraiment une amélioration du service, il faut que le rabattement en transport en commun soit plus efficace et il faut aussi que l'on puisse accéder en toute sécurité au Tram à vélo et à pied, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas. Je regrette que cette offre n'ait pas été réévaluée en septembre 2026, comme ça avait été évoqué. Le Président de la Métropole a décidé d'attendre septembre 2027. Je trouve que c'est trop long donc il faut qu'on se mobilise tous pour qu'il comprenne qu'il faut la réévaluer en janvier 2027, d'où l'intérêt de cette motion.

Intervention de Monsieur Simon Vanhelst : Nous sommes évidemment favorables à cette motion et nous vous remercions d'avoir associé notre groupe à sa réflexion.

En effet, la TaM a proposé depuis la rentrée un nouveau plan de circulation, avec de nouveaux horaires et de nouveaux parcours, ne prenant pas en compte de nouveaux éléments pour les lignes précédemment citées.

Il est regrettable que cette situation soit, pour l'heure, au point mort, sachant que nombre de nos habitants souffrent de ne plus avoir un accès suffisant aux transports en commun, notamment, cela a été dit, à la ligne 1 du tramway. Le report modal vers la voiture individuelle est ainsi reparti de plus belle.

On peut au moins se réjouir de la concorde de notre conseil sur ce sujet.

Nous précisons que la ligne 26 est celle pour laquelle il faut pousser au maximum afin d'obtenir un retour à Occitanie, étant donné qu'elle dessert beaucoup plus d'arrêts de notre commune : centre du village, allée des Platanes, Lironde, etc.

Vous pouvez compter sur nous pour peser de tout notre poids sur ce sujet d'une importance capitale pour notre village.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte ces demandes à l'unanimité.

Délibération 2026-29 : Adhésion de la collectivité au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Monsieur le Maire laisse la parole au DGS, Yohann HOUSSAYE, pour présenter la délibération.

Intervention de Monsieur Yohann Houssaye, DGS : Nous vous proposons d'adhérer, à travers cette délibération, au syndicat mixte ouvert AGEDI. C'est l'agence de gestion et de développement informatique en vue de la mise à disposition de services informatiques et numériques au profit de la commune.

Pourquoi cette adhésion ? On travaille depuis plus de 20 ans avec un éditeur informatique pour nos logiciels comptables et RH. Bien qu'ils aient changé plusieurs fois de nom, le contenu est difficilement mis à jour et n'est pas adapté surtout à notre strate de population. Ces logiciels sont actuellement hébergés directement sur nos ordinateurs et l'éditeur a pour projet de passer à une version accessible.

Petite coupure de l'audio

Cette nouvelle solution modernisée nous paraissait très élevée, de l'ordre de 17 000€. Les coûts de maintenance annuelle restent également élevés, de l'ordre 8 000€ par an. Donc d'un commun accord avec les utilisateurs, nous avons mené depuis un an des comparaisons portant sur la praticité au quotidien et sur le coût pour la commune. Donc AGEDI propose une solution plus adaptée à nos besoins avec un coût annuel estimatif de 2 460€ et un coût de migration de 10 400€.

Ce qui est intéressant est que AGEDI ne fait pas de profit. C'est un établissement public qui est administré par un comité syndical composé d'élus des collectivités membres et non une société commerciale. Nous cotisons uniquement sur la base des frais de fonctionnement de ce syndicat sans marge.

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du Syndicat Mixte AGEDI ;

Il est exposé aux membres que la collectivité s'est rapprochée du Syndicat Mixte ouvert AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Avez-vous en plus de la recherche du syndicat AGEDI regardé du côté du SMICA, de COGITIS, des services de la Métropole, en ce qui concerne la partie informatique ? Les coûts étaient-ils similaires, inférieurs, supérieurs pour une prestation qui était de moindre qualité ? Est-ce que vous avez pu regarder tout ça ?

Réponse de Monsieur Yohann Houssaye, DGS : On a fait une comparaison avec toutes les communes de la Métropole, les tarifs sont bien moins avantageux que ce que je vous ai proposé ce soir. On fait des économies et ce sera un outil plus adapté aux services pour qu'on puisse travailler encore plus en profondeur sur la comptabilité.

Monsieur Victor KAHN, compte-tenu de sa position professionnelle passée, ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées, les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services et les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Hugues MAIGNAN, Conseiller délégué aux finances, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;
- **DE PRÉVOIR** au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de services.

B - QUESTIONS DIVERSES

Pour la liste « Montferrier AU CONCRET »

- Accueil du centre de loisirs au mois d'août :

Concernant l'accueil du centre de loisirs durant le mois d'août, plusieurs familles se sont retrouvées mises en difficulté du fait de la fermeture du centre aéré pendant les trois premières semaines d'août. Cette situation a pu poser de réelles difficultés d'organisation, notamment pour les parents qui travaillent et ne disposent pas nécessairement de solutions alternatives de garde.

Serait-il possible d'avoir dès à présent davantage de visibilité sur l'organisation envisagée pour l'année prochaine, et notamment de savoir si une ouverture du centre de loisirs sur une période plus large au mois d'août pourrait être étudiée ?

Réponse de Monsieur le Maire : Merci pour votre question, effectivement on a bien conscience des soucis que ça peut poser aux parents pour la garde de leurs enfants, notamment pendant la fermeture du centre de loisirs sur les trois premières semaines d'août, pour ceux qui travaillent et qui n'ont pas forcément de solution de garde à côté.

Il faut savoir qu'on a augmenté, en juillet, la capacité d'accueil des enfants.

Maintenant, il nous faut quantifier la demande réelle sur cette période pour voir si un élargissement est justifié.

Après, il faut aussi savoir que cette organisation n'est pas simple à mettre en place. Trouver des animateurs sur cette période, c'est compliqué. Il y a l'obligation des vacances, le code de travail le rappelle.

Cette réflexion, sur la quantification de la demande et la faisabilité, aura sa place en commission scolaire pour qu'on puisse regarder concrètement si c'est faisable ou pas, avec ces contraintes de personnel et budgétaires. On reviendra vers vous dès qu'on aura des éléments plus précis.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Je pense qu'on s'approche plus des 50 familles que d'une seule famille vu le nombre de sollicitations qu'on a eu sur ce sujet. Je sais que vous avez travaillé dans le bon sens dans cette affaire mais il est nécessaire de considérer toutes les demandes que vous allez recevoir, notamment sur ce besoin. Je sais que Madame Alexia Mourgues sera très positionnée sur ce sujet notamment dans les commissions éducation qui se passent très très bien et sur lesquelles on a une très bonne dynamique de travail.

- Situation des logements communaux de la place de Grèses

Vous avez récemment été destinataire de plusieurs courriers d'habitantes de la place de Grèses, faisant part de leur détresse face aux très mauvaises performances thermiques de leurs logements. Ces habitations étant la propriété de la commune, leur rénovation énergétique relève directement de sa responsabilité.

Pouvez-vous nous indiquer quelle réponse sera apportée à ces habitantes et dans quels délais ? Nous souhaiterions également connaître le coût estimé du dispositif envisagé, disposer d'un rétroplanning précis concernant notamment l'installation de climatisations réversibles, et savoir combien de logements appartenant à la commune se trouvent aujourd'hui dans une situation comparable.

Réponse de Monsieur le Maire : Merci pour votre question. Effectivement, on a été destinataires de courriers et nous avons apporté une réponse à ces courriers que je vous détaillerai un petit peu. Je voudrais juste préciser qu'il ne s'agit pas de la performance énergétique des bâtiments mais plus du comportement des bâtiments en période de forte chaleur. C'est malheureusement deux choses différentes dans la DPE d'un bâtiment. Le comportement du bâtiment à la canicule n'est pas du tout pris en compte, ce qui est un problème.

Par exemple, la ville de Lyon a décidé de modifier les DPE pour prendre en compte la performance à la canicule.

Ce sont donc des logements qui sont bons énergétiquement mais comme des centaines, des milliers de logements, ils ne sont pas complètement adaptés à la canicule.

Interrogez les bailleurs sociaux et voyez la réponse qu'ils vont vous donner. Tous les bailleurs sociaux refusent d'installer des climatiseurs dans les logements sociaux.

Interrogez aussi la ville de Montpellier, de voir ce qu'ils font avec le parc locatif qu'ils ont ou des villes limitrophes et vous verrez qu'il n'y a pas de discussion sur des plans d'installation de climatisation.

Nous sommes conscients des problématiques de ces personnes et en tant que propriétaire de ces locaux, nous devons répondre à ces problématiques.

Nous avons dit dans ce courrier que nous allons prendre rendez-vous avec eux, voir avec un agent technique les solutions à apporter.

Aujourd'hui, je ne peux pas apporter de réponse mais nous sommes en train de travailler là-dessus.

- Régularité et rôle des commissions et réunions de travail

Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre souhait de voir les commissions et réunions de travail se tenir avec davantage de régularité et constituer de véritables espaces d'échange, de préparation et de travail collectif, plutôt que de simples chambres d'enregistrement. Nous avons le sentiment d'avoir été entendus sur ce point et nous vous en remercions.

Pouvez-vous désormais nous indiquer comment cette volonté va se traduire concrètement dans les faits, notamment par un calendrier régulier des commissions et une association plus effective de leurs membres aux dossiers en amont des décisions ?

Réponse de Monsieur le Maire : Merci pour votre question. Comme je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, on s'installe et donc ne vous inquiétez pas, les commissions vont se réunir de façon régulière comme le règlement intérieur le préconise, peut-être même de façon un peu plus.

Il y a eu une commission solidarités qui s'est mise en place de façon exceptionnelle la semaine dernière par rapport aux intempéries. Donc on va agir effectivement au-delà des commissions qui sont statutaires comme des groupes de travail qui pourront se faire quand il s'agira de discuter de points particuliers comme on a pu le voir avec ce groupe de travail par exemple sur les tarifs scolaires et périscolaires.

Je ne peux pas aujourd'hui vous donner le calendrier mais ça va venir. Il fallait le temps qu'on s'installe. Là je pense que tous les adjoints sont installés correctement donc on va pouvoir passer à une action plus classique.

- Information sur les travaux en cours et à venir

Nous souhaitons insister sur la nécessité d'une meilleure information des élus concernant les travaux réalisés ou programmés sur la commune. Il arrive régulièrement que des habitants nous interrogent sur la nature d'un chantier, sa durée, son calendrier ou les éventuelles perturbations qu'il entraîne, sans que nous disposions des éléments nécessaires pour leur répondre.

Serait-il possible de mettre en place une information plus régulière et systématique sur les travaux en cours et à venir, précisant notamment leur objet, leur localisation, leur calendrier prévisionnel, les

éventuelles incidences pour les riverains ainsi que, lorsque cela est pertinent, leur coût et leur mode de financement ? Un court billet d'information permettrait aux élus de disposer d'éléments factuels et de pouvoir répondre de manière claire aux habitants.

Cette meilleure circulation de l'information pourrait également concerner, lorsque la situation le justifie, certains événements particuliers touchant la commune, notamment en matière de sécurité ou lors d'épisodes exceptionnels tels qu'une canicule.

Réponse de Monsieur le Maire : Merci pour votre question. Effectivement il y a eu des travaux cet été qui n'ont pas été correctement annoncés. Il n'y a pas eu de communication suffisante.

Comment mettre en place une meilleure communication ? Elle peut toujours être améliorée donc elle le sera. Le journal municipal c'est bien de relayer l'information mais il est déjà trop tard. Une fois que c'est fait, cela permet d'informer. Le bon canal c'est le nouveau site web qui a vocation à vraiment être l'interface dédiée de la commune pour ça. Il y a un système où il y a les travaux en cours, les travaux passés qui sont affichés dedans. On travaille avec Pierre Mercier, adjoint aux travaux, avec la Métropole pour qu'on puisse mettre à jour tous ces éléments correctement dans le site web. L'ensemble des informations sera logiquement présent sur le site. Si on fournit suffisamment d'informations sur le site web, vous aurez du coup toutes les informations en temps et en heure.

Intervention de Monsieur Victor Kahn : Je souhaite que le site de la commune puisse être consulté le plus de fois possible mais tout le monde ne le verra pas en temps et en heure. L'idéal serait peut-être un système automatique, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous rajoutez une ligne sur cette rubrique travaux, on puisse recevoir une notification par mail, que ce soit logistiquement le plus simple. Il y a également les panneaux lumineux.

Intervention de Monsieur le Maire : Pierre Mercier et Emmanuelle Robert sont mandatés pour améliorer.

Intervention de Madame Sophie Gaucher : Effectivement, c'est un excellent point sur lequel j'ai étudié un modèle dans le cadre de mes fonctions qui pour l'instant je ne l'ai pas encore diffusé et communiqué. Il n'est même pas encore validé. Dans le cadre des permanences proximité, j'ai rencontré différents habitants et effectivement ce point travaux est un point réel qui demande à être vraiment amélioré et communiqué. Donc j'ai commencé à travailler sur un modèle qui pourrait se faire au niveau des quartiers qui vont être impactés par les travaux ou par les chantiers et qui permettrait une cession d'informations avec l'ensemble des personnes impactées sous forme de communication pour les avertir, une mini réunion au sein du quartier pour vraiment expliquer ce qu'il va se passer concrètement, à quoi ça va servir, quels sont les intervenants qui vont être amenés à réaliser des opérations au sein du quartier, dans quelles mesures il pourrait y avoir des contraintes et comment on va les accompagner pour qu'elles soient le moins impactantes dans leur quotidien et pour qu'ils aient une visibilité et qu'ils sachent ce qu'il va se passer. Donc j'ai quelque chose de prêt sur le sujet et j'en ai parlé à certains délégués et adjoints au travaux de manière à valider aussi pour que ce soit opérationnel. J'ai également échangé avec les habitants sur ce modèle afin de savoir si ça pourrait leur correspondre.

- Situation de La Loule et avenir d'un lieu de convivialité dans le village

Nous avons pris connaissance de la décision de la municipalité actuelle de révoquer l'autorisation de travaux accordée à La Loule, au regard de son implantation dans une zone rouge du PPRI, classement qui était antérieur à l'autorisation initialement délivrée.

Nous comprenons que la municipalité actuelle ait souhaité tirer les conséquences de cette situation au regard du risque d'inondation. Nous regrettons toutefois qu'une autorisation ait pu être accordée précédemment malgré l'existence de cette contrainte, et que ce manque de vigilance ou d'anticipation de la précédente mandature place aujourd'hui le jeune gérant, Monsieur Trinquier,

dans une situation particulièrement délicate, avec des conséquences potentiellement lourdes sur l'équilibre financier de son activité.

Dans ce contexte, quelles démarches la commune entend-elle entreprendre pour accompagner Monsieur Trinquier face à cette situation ? Plus largement, la municipalité est-elle disposée à travailler à une solution permettant de préserver ou de recréer dans le village un lieu de convivialité et de rencontre, auquel les habitants sont attachés ?

Réponse de Monsieur le Maire : Nous vous remercions pour cette question qui nous permet d'apporter quelques précisions sur ce dossier, qui fait par ailleurs l'objet d'une procédure contentieuse en cours.

Comme nous avons eu l'occasion de le préciser dans notre communiqué du 8 juillet dernier, la procédure de retrait engagée par la commune ne repose pas uniquement sur la question du PPRI. Les contrôles réalisés par les services compétents ont mis en évidence une exploitation ne correspondant plus aux conditions fixées par l'autorisation initiale, notamment en matière de capacité d'accueil ainsi que l'aménagement d'une terrasse extérieure réalisé sans les autorisations d'urbanisme requises. C'est l'ensemble de ces éléments, combiné à l'application du PPRI, qui a conduit la commune à engager ce réexamen.

Nous tenons à rappeler que le maire exerce, en matière d'urbanisme et de sécurité des établissements recevant du public, une compétence strictement encadrée par la loi et que sa responsabilité peut être engagée en cas de manquement à ces obligations. La commune n'a donc pas d'autre choix que d'agir dans ce cadre avec impartialité et dans le respect du principe d'égalité entre tous les administrés.

Cela étant, nous sommes pleinement conscients des conséquences que cette situation peut avoir pour l'exploitant. D'ailleurs, contrairement à ce qui a pu circuler sur les réseaux sociaux, la commune a reçu à plusieurs reprises l'exploitant pour tenter de trouver ensemble des solutions permettant une activité conforme à la réglementation. Cette démarche de dialogue se poursuivra, dans l'attente du jugement, avec la volonté de concilier développement économique, sécurité du public et respect des règles d'urbanisme.

Sur la question plus large d'un lieu de convivialité dans le village, nous partageons cet attachement et notre objectif reste inchangé : permettre le développement des activités économiques de la commune dans un cadre conforme à la loi et garantissant la sécurité de chacun.

Pour rappel, l'intégralité des échanges se trouve sur l'audio.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.